

**Délibération 3.12**  
**ACCUEIL DES APPRENTIS DANS LES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

**Intervention de Séverine BOTTE**

*« Même remarque que pour la délibération portant sur le schéma de promotion des achats socialement responsables.*

*Nous savons bien qu'en matière de soutien à la formation, l'action départementale ne se limite pas à la signature de contrats d'apprentissage au sein des services départementaux, je veux parler par exemple de l'accueil de stagiaires dans nos services dans le cadre de leurs études.*

*Cependant, le nombre de contrats d'apprentissage tel qu'il est visé par cette délibération manque nous semble-t-il d'audace. 30 apprentis en contrat pour 5.375 postes départementaux, c'est bien trop modeste. Nous souhaiterions que notre collectivité s'engage à multiplier par 3 ce nombre sur la durée du mandat.*

*Par ailleurs, n'ayant aucune vision sur l'origine de ces apprentis, je souhaitais m'assurer qu'ils sont bien équitablement répartis sur l'ensemble de notre département. »*

En écho à cette intervention, Luc Lemonnier, Vice-Président, est intervenu pour la majorité. Sans vouloir s'engager sur un objectif chiffré précis comme le demandait le groupe Communiste, il a confirmé que le Département irait bien au delà de ce que la délibération prévoyait : « *Je suis assez d'accord, j'ai été surpris que la collectivité n'ait pas été plus loin* ». Vantant à son tour les mérites de l'apprentissage il a « *encouragé* » le Président à « *développer l'accueil du nombre d'apprentis* » au Département et à aborder cette volonté de faire plus pour l'apprentissage lorsqu'il rencontrera prochainement le nouveau Président de Région.